

FICHE D'INFORMATION

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le système statistique national

Cadre institutionnel

Nature et composition du système

Le système statistique national (SSN) de la République centrafricaine est un système décentralisé mais non intégré, constitué d'unités indépendantes entre elles. Le noyau central du système est constitué par l'Institut centrafricain de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) créé par la loi n° 01/008 de juillet 2001.

L'ICASEES se substitue à la Division de la Statistique et des Etudes Economiques et Sociales (DSEES), administration centrale sous la tutelle du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de la Coopération Internationale. Toutefois, faute d'un décret l'organisant, l'ICASEES n'est pas encore en place. Dans la suite de ce document, nous nous référerons à la DSEES pour désigner l'organe statistique central de la République centrafricaine.

La DSEES a pour missions de collecter, centraliser, traiter et diffuser les statistiques nécessaires à l'élaboration et à la conduite des politiques économiques et sociales de l'Etat d'une part, à l'information et à la prise de décisions des entreprises publiques et privées et de la société civile d'autre part. Elle est chargée de la production d'une grande partie des statistiques macroéconomiques courantes, des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et des recensements généraux de la population. Enfin, elle est chargée d'assurer la coordination technique du système statistique national.

Au 1^{er} janvier 2003, la DSEES comptait un effectif de 38 agents tous titulaires, ainsi répartis : 1 Ingénieur statisticien économiste, 6 Ingénieurs des travaux statistiques, 6 démographes et 25 autres salariés dont 10 cadres moyens (Adjoints techniques de la statistique.)

Pour l'année 2002, le budget de fonctionnement voté, hors charges de personnel, était de 37 millions de FCFA dont 20 millions ont été dépensés. Pour 2003, les montants étaient respectivement de 40 et 25 millions de F CFA.

Outre la DSEES, le système statistique national de la République Centrafricaine comprend les services statistiques créés au sein des ministères et de certains organismes publics ou parapublics. Ces services collectent, traitent et diffusent les statistiques sectorielles relevant de leurs compétences. Les principaux sont situés au sein des ministères en charge des secteurs suivants : éducation nationale, santé, agriculture et emploi.. Ils comptent en général très peu de statisticiens en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. Les services de la Direction nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), organisme public multinational regroupant cinq autres pays, élaborent les statistiques monétaires et la balance des paiements tandis que les statistiques de finances publiques le sont par les services du Ministère des finances.

Textes législatifs et réglementaires

Les activités statistiques en République centrafricaine sont régies par les textes suivants :

- la loi n°01/008 de juillet 2001 ;
- le décret n° 01/273 d'octobre 2001. Ce texte crée le Conseil National de la Statistique (CNS.) Le CNS est chargé«de proposer au Gouvernement les orientations générales des activités statistiques.»

Coordination des activités statistiques

Le CNS est l'organe officiel chargé d'assurer la coordination générale de l'ensemble du système statistique national. Il réunit, sous la présidence du Ministre en charge de la statistique, des représentants des producteurs et utilisateurs de statistiques. Il élabore les programmes annuels et pluriannuels de statistiques publiques qu'il soumet au Gouvernement et veille à leur bonne exécution. Le Conseil national de coordination statistique s'est réuni deux fois depuis sa création.

Association nationale de statisticiens

Il existe une association nationale dénommée «Association des statisticiens et démographes de la République centrafricaine», en abrégé ASDECA. 'ASDECA est une organisation non gouvernementale qui oeuvre à la promotion de la statistique et de la démographie et à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession de statisticien ou démographe. Elle a été créée en 1987. Elle n'a plus d'activité depuis de nombreuses années.

Appartenance à des organisations internationales ayant des activités statistiques

A l'instar des autres pays d'Afrique centrale, la République centrafricaine est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales. Parmi celles qui mènent régulièrement des activités statistiques, citons : l'Organisation des Nations unies et sa branche régionale, la Commission Economique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT.)

AFRISTAT a démarré ses activités à son siège à Bamako (Mali) en janvier 1996. Il a une double mission : promouvoir le développement des capacités et activités statistiques et contribuer à l'harmonisation des statistiques produites dans ses 18 Etats membres. La DSEES participe activement aux activités d'AFRISTAT et représente la République centrafricaine au sein de son Comité de direction.

Participation à des programmes plurinationaux

La DSEES participe aux activités statistiques des organisations dont est membre la République centrafricaine et aux programmes mis en place par celles-ci.

Au niveau d'AFRISTAT, la DSEES a participé à toutes les activités menées depuis 1996 aux niveaux sous-régional et régional. Il s'agit principalement de l'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits, des méthodes d'élaboration des comptes nationaux et

des concepts sur le secteur informel et l'emploi ainsi que de l'amélioration de la diffusion de l'information statistique par la mise en place de sites Internet dans les Instituts nationaux de statistique.

Par ailleurs, la République Centrafricaine participe depuis 2001 au Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (le PRO SMIC)

Le PROSMIC est un cadre de référence pour le développement à moyen terme de la statistique dans les Etats membres d'AFRISTAT. Il comprend six domaines prioritaires : la coordination statistique, la comptabilité nationale, la conjoncture économique et sociale, la diffusion de l'information statistique, les statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, et les statistiques agricoles. Le PROSMIC couvre la période 2001-2005. Son évaluation à mi-parcours est en cours.

La DSEES participe également au Programme de comparaison internationale des prix (PCI)

En ce qui concerne le Système Général de Diffusion des Données du Fonds monétaire international (SGDD), la République centrafricaine y a adhéré et ses méta données ont été incluses pour la première fois dans le «Dissemination Standards Bulletin Board» du Fonds monétaire international (FMI) le 14 juin 2004.

Rapports d'activités

La DSEES rédige des rapports d'activités annuels.

Production statistique

Au cours des dix dernières années, la République centrafricaine a connu plusieurs crises socio-politiques qui ont gravement perturbé le bon fonctionnement de l'Etat et de l'économie nationale. Les salaires des fonctionnaires sont payés de manière irrégulière, entraînant un important stock d'arriérés et une démotivation des agents de l'Etat. Les pillages qui ont touché beaucoup de services publics ont entraîné des pertes de matériels et d'archives. La production du système statistique national a beaucoup souffert au cours de cette période. Elle est devenue quelque peu erratique et sa qualité s'est beaucoup dégradée. Elle souffre de lacunes en terme de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières mises à disposition par l'Etat. Les recensements et les grandes enquêtes par sondage sont généralement financés par les bailleurs de fond extérieurs qui ne coordonnent pas toujours leurs interventions au risque de créer des doubles emplois sources de gaspillages. L'insuffisance de la coordination statistique se traduit, dans certains cas, par la production de statistiques non comparables sur un même domaine ou dans le temps à cause souvent de l'utilisation de concepts, définitions, nomenclatures et méthodes différents. Par ailleurs beaucoup de statistiques produites le sont à un niveau de désagrégation insuffisant pour les besoins de l'analyse et des politiques de décentralisation.

L'accent mis sur la lutte contre la pauvreté qui est maintenant au centre des politiques de développement dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne engendre une nouvelle demande en données statistiques à laquelle le système statistique national a beaucoup de difficultés à répondre.

Evaluation du système statistique national

Le nouveau contexte économique et social marqué par la priorité accordée à la réduction de la pauvreté a créé une prise de conscience au niveau de l'Etat et de la société de la nécessité absolue de disposer de données statistiques plus nombreuses, plus diversifiées, de meilleure qualité et diffusées à temps. Cette situation nouvelle constitue un atout puissant pour le développement du système statistique national. Toutefois ce dernier reste caractérisé par un certain nombre de faiblesses :

- les insuffisances de la législation statistique

La loi d'octobre 2001 passe sous silence certains principes fondamentaux de la statistique publique comme la transparence, l'indépendance scientifique et le droit à l'accès aux données et ne définit pas suffisamment les missions et les relations entre les différentes composantes du SSN. Elle mérite d'être revue et complétée.

- l'insuffisance de la coordination statistique

Le noyau central du système statistique national que constitue la DSEES devrait être renforcé en termes de ressources humaines et de moyens matériels et financiers pour lui permettre de jouer effectivement son rôle de coordination technique et d'assurer convenablement le secrétariat du Comité national de coordination statistique. On constate également une faiblesse de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques que le fonctionnement déficient des structures de coordination prive d'un cadre idéal de discussions.

- l'insuffisance qualitative et quantitative des données produites au regard des exigences de la demande,

- l'insuffisance de l'analyse et de l'utilisation des données,

- l'absence d'une politique des ressources humaines pour pallier l'insuffisance du nombre de statisticiens qualifié et offrir des conditions de travail et des plans de carrière attractifs.

La gestion stratégique du système statistique national

Expérience en matière d'élaboration de stratégies

Expériences antérieures

Au cours des dernières années, la détérioration du système statistique national centrafricain a été un sujet de préoccupation, tant pour les autorités nationales que pour les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Des missions d'audit ont été organisées pour diagnostiquer les maux dont souffre le système statistique national et formuler des recommandations en vue de sa réhabilitation. Citons notamment la mission statistique multisectorielle du Fonds monétaire international (FMI) de 1999 dont les recommandations ont débouché sur la promulgation, en juillet 2001 d'une loi statistique et l'adoption en octobre de la même année du décret créant le Conseil National de la Statistique (CNS.) Plus récemment, à la demande du Gouvernement et avec l'appui financier de la Commission européenne, AFRISTAT a réalisé, en juin 2003 un

audit du système statistique, formulé des recommandations et proposé un plan d'actions à court et moyen termes dans les domaines suivants : mise en place de l'ICASEES, organisation de la coordination statistique, consolidation des actions visant à renforcer les capacités (notamment la formation), amélioration de la production et de la diffusion statistiques, et programmation des travaux statistiques. AFRISTAT a également proposé un mécanisme d'élaboration d'un programme de développement de la statistique à moyen terme.

Situation actuelle et perspectives

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) n'est pas encore finalisé. Depuis l'audit réalisé par AFRISTAT en 2003, la DSEES s'est attelée à la mise en œuvre des recommandations, notamment la révision du décret créant le Conseil National de la Statistique, et l'élaboration des textes devant organiser l'ICASEES. Elle a également pris des contacts avec les services statistiques ministériels en vue du lancement du processus d'élaboration d'un plan à moyen terme de développement de la statistique en République centrafricaine.

Soutiens attendus de PARIS21

Vu la faiblesse des ressources humaines disponibles dans le pays dans le domaine de la statistique, la DSEES souhaite un appui en expertise pour l'élaboration du programme à moyen terme de développement de la statistique. Elle souhaite également connaître l'expérience des autres pays et recevoir une assistance dans la recherche des financements nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan à moyen terme. Elle accueille favorablement l'initiative de PARIS21 visant à mettre en place un programme régional d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement statistique dans les pays d'Afrique subsaharienne et notamment dans les Etats membres de la CEMAC. La DSEES est prête à participer activement à ce programme régional.

